



**Mairie d'AUBY**  
Contrat de cession avec la Cie ADVITAM  
Décision n° 2025/0454/SC

Publié le 21 mars 2025

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place un spectacle

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

**DECIDE**

De passer un contrat de cession avec **La Cie Advitam** pour la mise en place d'un spectacle « L'Adultère pour les Nulles » *le vendredi 16 mai 2025* salle de la Corderie.

De payer la somme de **1 630 € TTC (Mille six cent trente euros)**

AUBY, le 14 mars 2025

Christophe CHARLES

Maire

